



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-32-2019

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 13 août 2019, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 9 septembre 2019 à 18 h 30**, à la salle Synergie du Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 1<sup>er</sup> étage, à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

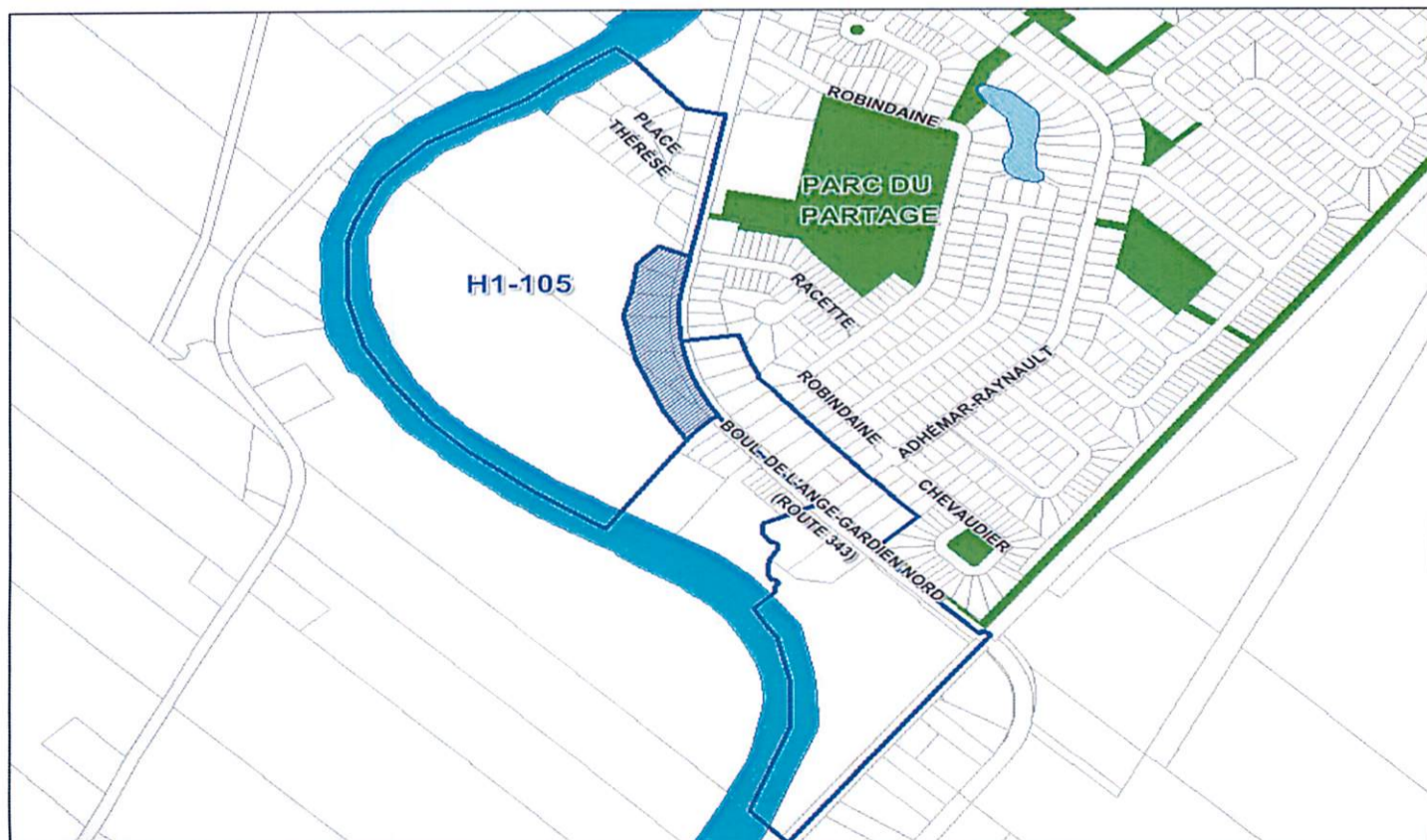
### RÈGLEMENT 300-32-2019

**Projet de règlement amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :**

- Modifier le plan de zonage afin de créer la zone H2-15 à même la zone H1-105;
- Ajouter la grille des spécifications de la zone H2-15.

Les articles 1 et 2 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Les articles 1 et 2 visent la zone H1-105 et toutes les zones qui lui sont contiguës :



Le projet de règlement, ainsi que les illustrations des zones concernées, sont disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal, au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) et au bureau de la Division de l'aménagement urbain situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.



Jean-Michel Frédérick  
Greffier adjoint par intérim et avocat